

Les services ordinaires s'adressent à tout le monde, donc aux personnes handicapées comme aux personnes n'ayant pas de handicap. Cela comprend par exemple une aide ménagère, une prise en charge à domicile, l'aide aux familles et les soins à domicile complémentaires. La famille et les intervenants de proximité prennent souvent aussi en charge une partie de l'aide.

Il n'est pas toujours facile de savoir quelle aide vous convient et qui peut le mieux vous l'apporter. Les Services Plan de soutien (DOP) peuvent aider les personnes handicapées dans leur recherche. Ces services sont agréés et subventionnés par l'Agence flamande pour les Personnes handicapées (VAPH).

QU'EST-CE QU'UN SERVICE PLAN DE SOUTIEN ?

Un Service Plan de soutien (DOP) vous aide à planifier la façon dont vous voyez l'avenir.

Ce service le fait avec vous et avec les personnes qui sont importantes pour vous.

Vos problèmes, vos souhaits, vos possibilités et vos inquiétudes sont pris en considération.

Vous recherchez ensemble les services ou les personnes qui peuvent vous apporter une aide et un soutien pour rendre cette vision possible.

Le résultat est un plan de soutien dans lequel sont indiqués les services ou les personnes qui peuvent vous aider à réaliser vos projets d'avenir avec l'assistance nécessaire.

CONCRÈTEMENT ?

Le Service Plan de soutien n'offre lui-même aucune aide, mais peut vous accompagner pendant 12 mois maximum dans :

- le renforcement de votre réseau social,
- l'analyse de vos problèmes, souhaits et préoccupations,
- la recherche d'une aide appropriée et
- l'établissement d'un plan de soutien réaliste.

L'accompagnement comprend des entretiens avec vous, un collaborateur du DOP et les personnes que vous voulez y associer. Ces entretiens sont gratuits. Ils peuvent se dérouler chez vous ou à un endroit proche de chez vous.

POUR QUI ?

Vous pouvez vous adresser à un Service Plan de soutien si vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous avez moins de 65 ans.
- Vous résidez en Belgique.
- Votre handicap ne doit pas encore être reconnu par la VAPH, mais vous devez au moins être présumé(e) handicapé(e).
- Vous n'avez pas encore de Budget d'assistance personnelle (BAP) ni de Budget personnel (BP).
- Vous ne recevez pas encore d'aide d'un service ou d'une structure de la VAPH pour laquelle un accord est nécessaire. La combinaison avec une aide directement accessible de la VAPH et des interventions pour des équipements de la VAPH est cependant autorisée.

OÙ POUVEZ-VOUS VOUS ADRESSER ?

Pour obtenir des informations complémentaires, contactez l'un des six Services Plan de soutien (DOP). (Vous trouverez les données de contact de ces services au dos de ce dépliant).

Vous pouvez demander un entretien de prise de contact, sans aucun engagement, après quoi vous déciderez vous-même de faire appel ou non au DOP.

QUELQUES EXEMPLES

- Vous envisagez de vivre seul(e), mais vous aurez besoin d'aide et vous ne savez pas bien qui peut vous apporter cette aide.
- Vos parents ont assumé pendant des années une partie de l'aide qui vous était nécessaire, mais ils prennent de l'âge. Vous vous demandez qui prendra le relais quand ils ne pourront plus assumer.
- Un accident a subitement bouleversé votre vie. Vous avez des tas de questions et d'inquiétudes concernant votre avenir.
- Vous êtes sur liste d'attente pour une place dans un centre de jour. Maintenant que la fin de votre parcours scolaire est proche, vous vous demandez s'il n'y a pas d'autres possibilités.
- Vous avez besoin d'aide dans le ménage. Vous aimeriez donc savoir quelles sont les possibilités et ce qui convient le mieux à votre situation.
- Vous êtes à la recherche d'un hobby ou d'une association (sportive) où vous pouvez vous affilier, mais cela ne semble pas si évident du fait de votre handicap.
- Votre fils rencontre des difficultés en maternelle et ce n'est pas vraiment plus facile à la maison. Il a entre-temps été diagnostiqué autiste. Vous êtes à la recherche de personnes pouvant vous conseiller dans la gestion de cette situation.

DONNÉES DE CONTACT

- DOP Anvers Op Maat
T 03 889 00 07
E info@opmaatvzw.be
- DOP Anvers "Traject"
T 03 366 29 93
E info@trajectvzw.be
- DOP Limbourg
T 011 35 34 10
E info@doplimburg.be
- DOP Flandre-Orientale
T 0473 73 87 68
E info@dop-ovl.be
- DOP Brabant flamand et Bruxelles
 - Région bruxelloise
T 02 201 76 43
E brussel@dop-vbb.be
 - Région de Hal-Vilvorde
T 02 460 69 60
E hallevilvoorde@dop-vbb.be
 - Région de Louvain
T 016 56 56 30
E leuven@dop-vbb.be
- DOP Flandre-Occidentale
T 0490 44 34 04
E info@dop-wvl.be

Éditeur responsable : Laurent Bursens, administrateur général de la VAPH, Avenue de l'Astronomie 30, 1210 Bruxelles Août 2013

SERVICES PLAN DE SOUTIEN POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez des questions concernant :

L'avenir, logement, travail,

relations, loisirs, etc.

PLANIFIER l'aide ENSEMBLE !

Les personnes handicapées qui ont besoin d'une aide peuvent s'adresser à une multitude de services et d'organisations. Il s'agit aussi bien de services spécifiques au handicap que de services ordinaires. Les services spécifiques au handicap sont, comme le nom le dit, spécifiquement destinés aux personnes handicapées.